



## CICR

### **Un sondage d'opinion international révèle un soutien fort aux Conventions de Genève mais une tolérance accrue à l'égard de la torture.**

CICR - 05 décembre 2016 -Genève (CICR) – Alors que les combats s'intensifient autour de la ville syrienne d'Alep, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) publie aujourd'hui les résultats d'une vaste enquête d'opinion menée à travers le monde sur divers thèmes liés à la guerre. Si l'idée qu'il faut imposer des limites à la guerre est partagée par l'immense majorité des personnes interrogées, certains points de vue sur la torture et les pertes civiles sont très alarmants.

L'enquête, intitulée *Les voix de la guerre*, a été menée entre juin et septembre 2016 auprès de plus de 17 000 personnes de 16 pays, parmi lesquels dix pays en proie à un conflit armé (dont l'Irak, l'Afghanistan et le Soudan du Sud) et les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies (les 5-P, à savoir la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie). C'est la première fois que le CICR réalise une enquête de ce type à une si grande échelle.

Certains résultats sont encourageants. Ainsi, 80 % des personnes interrogées estiment que les combattants doivent prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils lorsqu'ils attaquent le camp adverse, et elles sont tout aussi nombreuses à condamner les attaques perpétrées contre les hôpitaux, les ambulances et les personnels de santé dans l'objectif d'affaiblir l'ennemi.

En revanche, pas moins de 36 % des sondés pensent qu'il est acceptable de torturer un combattant ennemi fait prisonnier pour lui soutirer des informations militaires de première importance. Un peu moins de la moitié seulement des personnes interrogées (48 %) condamnent cette pratique – alors qu'elles étaient 66 % à l'issue d'une enquête réalisée en 1999 – et 16 % n'ont pas d'avis sur la question.

«En ces temps si troublés, il est réconfortant de constater que la grande majorité des gens croit en l'importance des lois de la guerre. Cette adhésion massive aux principes les plus élémentaires d'humanité offre un contrepoint positif aux violations intolérables que nous constatons chaque jour dans le cadre de notre action sur le terrain», a déclaré le président du CICR, Peter Maurer.

«Les résultats de l'enquête montrent néanmoins qu'il nous faut réaffirmer avec force une règle fondamentale : la torture sous toutes ses formes est interdite, a-t-il poursuivi. Ce n'est pas en diabolisant l'ennemi que nous assurerons notre sécurité. Même pendant un conflit, toute personne doit être traitée avec humanité. Le recours à la torture ne peut que conduire au pire. La torture a des conséquences dramatiques sur les personnes qui en sont directement victimes et meurtrit des sociétés entières pendant plusieurs générations.»

D'après les résultats de l'enquête, les personnes vivant dans des pays en proie à un conflit armé ou à proximité d'un pays en guerre semblent plus attachées au principe d'humanité tel

qu'il est inscrit dans les lois de la guerre. Celles vivant dans les 5-P sont plus fatalistes, considérant les souffrances et les pertes civiles comme une conséquence inévitable de la guerre. Ainsi :

- 78 % des sondés vivant dans des pays en proie à un conflit armé estiment qu'il ne faut pas lancer d'attaques dans des zones peuplées dès lors que de nombreux civils risquent d'être tués, alors qu'ils ne sont que 50 % à partager cet avis dans les 5-P ;
- 26 % des sondés vivant dans les 5-P – contre 14 % dans les pays touchés par un conflit armé – pensent que le fait de priver la population civile de produits essentiels – vivres, eau, médicaments, etc. – en vue d'affaiblir l'ennemi fait simplement «partie de la guerre».

«Nous ne devons pas nous habituer à l'horreur des images qui nous parviennent chaque jour des lignes de front du monde entier car nous n'avons pas le droit de devenir indifférents à la souffrance humaine, a insisté M. Maurer. Ce qui ressort avant tout de cette enquête, c'est que les gens croient sincèrement en l'importance des lois de la guerre, notamment des Conventions de Genève, ainsi qu'à la protection des civils dans les situations de conflit armé.»

Les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ont pour objet de limiter les effets de la guerre sur les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, telles que les civils et les combattants blessés ou faits prisonniers.

«L'efficacité et la pertinence des lois de la guerre sont aujourd'hui remises en question comme elles ne l'ont peut-être encore jamais été au cours de l'histoire récente, a ajouté M. Maurer. Pourtant, il apparaît clairement que la population est opposée à l'idée de champs de bataille totalement dépourvus de règles. L'enquête montre qu'il y a un décalage entre les convictions de l'opinion publique, qui condamne les attaques contre les civils, les hôpitaux et les travailleurs humanitaires, et les pratiques de certains États et groupes armés, qui ne respectent pas les lois de la guerre.»

Les résultats complets de l'enquête

*Les voix de la guerre*

sont disponibles sur :

[www.cicr.org/lesvoixdelaguerre](http://www.cicr.org/lesvoixdelaguerre)